

---

# Par une voix :

## Défaite du gouvernement du Manitoba

Beverley Bosiak

*Notre histoire compte, bien sûr, d'autres exemples de gouvernements renversés par suite d'un vote de censure. Incidemment, au Manitoba en 1922, le gouvernement libéral minoritaire de T.C. Norris avait été défait sur une motion de défiance au sujet de l'abolition de la Commission des services publics. Bien que n'étant pas traditionnellement considérée comme une question pouvant faire l'objet d'un vote de censure, elle avait été jugée suffisamment importante pour que le premier ministre de l'époque demande au lieutenant-gouverneur Sir James Aikins de dissoudre l'Assemblée législative. En guise de réponse, le lieutenant-gouverneur avait alors rappelé que l'Assemblée avait reçu le mandat de voir aux affaires de la province et qu'elle devait d'abord s'acquitter de cette tâche (ce qui devait prendre à peu près deux semaines) avant qu'il ne puisse en ordonner la dissolution. L'année dernière, un gouvernement a été défait dans des circonstances encore plus étranges.*

La trente-troisième législature de l'Assemblée législative du Manitoba a abruptement pris fin le 8 mars 1988, lorsque que le gouvernement a été défait sur une motion de confiance. Même si ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement est ainsi démis, la défaite du gouvernement manitobain présente certaines particularités. En effet, c'est sans doute la première fois au Canada qu'un gouvernement est battu par suite d'une dissidence dans ses propres rangs.

Un étrange silence – suivi d'un véritable tohu-bohu – a envahi la chambre lorsque le député de St. Vital (James Walding) s'est levé avec l'opposition pour enregistrer son vote. James Walding, député du gouvernement et ancien président de l'Assemblée législative du Manitoba, a voté contre son parti sur un amendement à la motion « Que cette chambre appuie dans l'ensemble la politique budgétaire du gouvernement »<sup>1</sup>. La répartition des sièges à la chambre était alors la suivante : 28 pour le gouvernement, 26 pour l'opposition officielle, un pour les libéraux et un siège vacant.

Élu pour la première fois en 1971, M. Walding a été le porte-parole de différents ministères importants pendant que son parti était dans l'opposition. Lorsque le NPD a été porté au pouvoir en 1982, il a été élu président de l'Assemblée législative. À plusieurs reprises, il a pris ses distances par rapport au gouvernement au pouvoir en refusant, par

exemple, en 1984, de faire arrêter la sonnerie pendant le houleux débat sur la langue française. En 1986, M. Walding a remporté l'investiture néo-démocrate dans la circonscription de St. Vital par une seule voix. Son adversaire dans cette course à l'investiture était un ancien adjoint administratif du premier ministre. M. Walding a été réélu aux élections suivantes mais a été écarté du cabinet ; ayant fait savoir qu'il ne souhaitait pas remplir un autre mandat à titre de président, il s'est contenté d'un siège de député d'arrière-ban.

À titre de proposeur de la motion sur le discours du Trône, il s'était montré critique à l'endroit du gouvernement. Il avait fait la mise en garde suivante : « La population se demande qui est le capitaine à bord de ce navire ou, ce que est plus inquiétant encore, s'il y a un capitaine à bord. La province se tire bien d'affaire, mais est-ce à coup d'argent emprunté ? Le jour viendra où il faudra rendre des comptes, que ce soit l'an prochain ou dans deux ans. [...] Je crois qu'il y a problème. Le mécontentement de la population mais surtout les sondages d'opinion publiés il y a peu près une semaine sont là pour en témoigner. [...] L'Autopac (société d'assurance publique) n'est qu'un exemple – le symbole, si vous voulez – d'un certain nombre de facteurs dont la population est consciente. Ni l'un ni l'autre de ces facteurs n'est suffisant en soi pour entraîner une défaite du gouvernement, mais si vous les mettez bout à bout, ils ont de quoi susciter la désapprobation collective. » Invité par la suite en chambre à dire s'il comptait ou non voter contre le discours du Trône et

---

*Beverley Bosiak est greffier adjoint à l'Assemblée législative du Manitoba.*

provoquer du même coup le déclenchement d'une élection, M. Walding a répondu en ces termes : « C'est là une question farfelue qui ne mérite même pas de réponse. » Même la veille du vote sur le budget, il continuait encore à affirmer aux représentants des médias qu'il allait appuyer le gouvernement sur cette question.

Interrogé par les médias le 9 mars 1988 au sujet des motifs qui l'avaient incité à voter contre son propre parti, M. Walding s'est justifié de la façon suivante : « Il est temps que la population du Manitoba décide si le gouvernement a encore un mandat ou non. Elle seule est en mesure de juger. Je ne veux pas que cette décision repose entièrement sur moi. C'est trop me demander. Je ne m'en sens plus capable. » Plus tard, M. Walding aurait déclaré qu'il avait agi ainsi parce que le NPD s'éloignait des principes et des fondements du CCF, notamment par sa politique en matière linguistique, ethnique et culturelle, dont l'esprit allait nettement à l'encontre de la devise du CCF « l'humanité d'abord ».

Le gouvernement Pawley a perdu la faveur populaire par suite des énormes augmentations des taux du régime d'assurance automobile régi par la province et des révélations selon lesquelles les opérations de la société Manitoba Telephone System en Arabie Saoudite avaient coûté vingt-sept millions de dollars aux contribuables et provoqué du même coup une nouvelle hausse du déficit de la province et du fardeau fiscal des Manitobains.

L'amendement de l'opposition faisant état du manque de confiance de la chambre à l'endroit du gouvernement était maintenant adopté. Le président a fait lecture de la motion principale, après amendement, qui, à son tour, a été adoptée. Le deuxième vote était peut-être superflu, mais il scellait définitivement le sort du gouvernement Pawley. Les heures de la législature semblaient bien être comptées. Mais l'étaient-elles vraiment ? En effet, lorsque le leader de l'opposition à la chambre avait présenté une motion pour ajourner la séance, le premier ministre Pawley n'avait pas encore admis sa défaite. Dans l'heure suivante, les rumeurs fusaient dans les corridors de l'édifice en pierre abritant l'Assemblée législative. Certains disaient que l'opposition tentait de convaincre le député dissident et le seul député libéral de former un gouvernement de coalition avec elle ; d'autres affirmaient que le gouvernement cherchait à rallier le député libéral à sa cause afin de former un « nouveau » gouvernement.

Au bureau du greffier, on faisait les préparatifs pour la séance du 20 mars ; on prévoyait en effet que le premier ministre allait annoncer à la chambre sa décision de demander au lieutenant-gouverneur de dissoudre l'Assemblée législative et d'émettre le bref d'élection. Il y avait aussi une mince possibilité que le lieutenant-gouverneur ne mette pas fin immédiatement à la session. Outre les événements de 1922 au Manitoba et l'affaire King-Byng, un précédent existait déjà au Canada puisqu'en 1929, en Saskatchewan, un gouvernement minoritaire avait

perdu deux votes portant sur des affaires courantes, dont un visant l'élection d'un président. Voyant cela, le premier ministre de la Saskatchewan avait rencontré le lieutenant-gouverneur et avait ensuite annoncé à la chambre son intention de démissionner. Avec la collaboration de l'opposition, la session s'était poursuivie pendant quelques jours afin que le gouvernement en place puisse voir aux affaires courantes les plus pressantes. L'Assemblée législative de la Saskatchewan avait ensuite été prorogée et le gouvernement avait démissionné pour permettre la formation d'un nouveau gouvernement.

Selon le professeur Howard McConnell du Collège de droit de l'Université de la Saskatchewan, le premier ministre Pawley avait deux options : démissionner et permettre ainsi la formation d'un nouveau gouvernement ou demander au lieutenant-gouverneur de dissoudre la chambre et déclencher des élections. Dans un cas semblable, seul le lieutenant-gouverneur est habilité à choisir la personne appelée à former un nouveau gouvernement. À cette fin, il consulte les députés afin de déterminer qui est le plus apte à se gagner la confiance de la chambre. Une fois qu'il a arrêté son choix, il invite le candidat retenu à occuper les fonctions de premier ministre. Le premier point à l'ordre du jour de la séance suivante de la chambre est alors un vote de confiance à l'égard du nouveau gouvernement. Si, après avoir consulté les députés, le lieutenant-gouverneur ne trouve personne qui puisse obtenir la confiance de la chambre, il peut exercer son pouvoir d'urgence pour dissoudre la chambre et déclencher une élection, que le premier ministre y soit favorable ou non.

Bien des options ont sans doute été envisagées et débattues au sein des milieux politiques manitobains dans les heures de suspens des 8 et 9 mars. C'est finalement le lendemain vers midi que le premier ministre Pawley s'est rendu chez l'administrateur de la province pour lui demander de dissoudre la chambre et de déclencher des élections<sup>7</sup>. Il dispensait ainsi la chambre d'avoir à se réunir de nouveau pour l'entendre faire part de ses intentions. La conférence de presse s'est tenue à 12 h 30 – une heure avant l'heure habituelle de la séance. Les décrets ont été signés par Alfred Monnin, juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, et par l'administrateur de la province (en l'absence du lieutenant-gouverneur). Son Honneur, George Johnson, se trouvait à l'extérieur du pays et n'a pu revenir à temps pour recevoir le premier ministre.

Howard Pawley a également annoncé le 9 mars qu'il démissionnait de son poste de chef du NPD. Son successeur, Gary Doer, a été élu chef le 31 mars mais n'a donc pu être nommé premier ministre. Aux élections provinciales du 26 avril, la population du Manitoba a élu un gouvernement minoritaire composé de 25 députés progressistes-conservateurs, de 20 libéraux et de 12 néo-démocrates. Howard Pawley a par la suite été défait aux élections fédérales de novembre 1988. Jim Walding s'est quant à lui montré discret.■